

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2087

Edition du  
20 juillet 2015

DANS CE NUMÉRO

---

**La Confédération, les communes et les régions** (Yvette Jaggi)

Entrées enfin dans la Constitution, les villes s'y retrouvent avec les agglomérations, les campagnes et les montagnes

**Fusion de communes: il y a du nouveau à l'Est de la Suisse** (Invité: Martin Schuler)

Les expériences de Glaris et Schaffhouse sont riches en enseignements

**Migrations: pour un changement radical** (Marco Danesi)

Et si l'on voyait les choses autrement? Une utopie concrète pour prendre date

**«Jurassic World», anti-moderne** (Jacques Guyaz)

Un film pour ados qui nous dit quelque chose de la morale d'aujourd'hui

# La Confédération, les communes et les régions

Entrées enfin dans la Constitution, les villes s'y retrouvent avec les agglomérations, les campagnes et les montagnes

Yvette Jaggi - 19 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27885>

Intitulé *Communes et* composant une section à lui tout seul, l'[article 50](#) est l'une des rares nouveautés de la simple «*mise à jour*» de la Constitution fédérale adoptée par le peuple et les cantons le 18 avril 1999.

Pour écrire les trois alinéas de cet article, il a fallu surmonter l'opposition entre les fédéralistes accrochés à l'idée que les cantons doivent demeurer les interlocuteurs uniques de la Confédération, et les réalistes qui reconnaissent le rôle croissant des communes, des villes en particulier, dans la mise en œuvre des politiques fédérales – et donc la nécessité de relations directes entre les éléments de base du système helvétique et la Confédération.

Finalement, les Chambres ont approuvé un texte acceptable par les juristes et les politiques, combinant les normes institutionnelles et les réalités territoriales. Un compromis par entassement comme on les pratique lorsqu'on ne veut désobliger personne. Ainsi, l'article 50 affirme le principe de l'autonomie communale, «*garantie dans les limites fixées par le droit cantonal*», charge à la Confédération de «*tenir compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes*». Pour faire bon

*poids, «la Confédération prend en considération la situation particulière des villes, des agglomérations urbaines et des régions de montagne»*

L'article 50 se distingue par son caractère prudent, mais il a produit des résultats convaincants, relève avec satisfaction le Conseil fédéral dans le [rapport](#) qu'il vient d'établir en réponse à deux postulats déposés en 2013 par le conseiller national Kurt Fluri (PLR/SO), maire de Soleure et président de l'Union des villes suisses, et par le conseiller aux Etats Hannes Germann (UDC/SH), président de l'Association des communes suisses.

Et le Conseil fédéral d'énumérer une petite dizaine de mesures d'importance variable prises sur la base de l'article 50. Cela va de la consultation des associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne sur les projets de lois et réglementations fédérales à la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 2005, pas moins de 30 ans après son adoption par le Conseil de l'Europe. Cela sera passé aussi par la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la

Confédération et les cantons, qui tient désormais compte des villes, des agglomérations et bien sûr des régions de montagne dans la dotation de la compensation des charges.

Côté stratégies territoriales, il y a eu principalement la mise en place du projet de [Territoire suisse](#) tenant compte des progrès de l'urbanisation ainsi que la définition d'une politique des quelque 50 [agglomérations](#) du pays, dont certaines franchissent les frontières cantonales, voire nationales. La participation de la Suisse à l'[Audit urbain](#), recueil européen de cartes, de statistiques et d'indicateurs, peut aussi être considérée comme une retombée indirecte et positive de l'article 50.

La mise en œuvre de cet article a révélé les possibilités, mais aussi les limites de la politique fédérale en la matière. Pour illustration, il suffit de voir la [Conférence tripartite](#) sur les agglomérations qui rassemble, autour de la Chancellerie fédérale, des représentants des cantons, des villes et des régions urbaines. Discrètement active dès 1997, la CTA existe officiellement depuis 2002 ([DP 1534](#)). Elle a mandaté quelques études et recherches intéressantes, mais menace de sombrer dans l'inconsistance à force d'élargissement. Depuis quelques mois, il est en effet

question de lui adjoindre une structure analogue pour les questions relatives aux espaces ruraux et aux régions de montagne.

Dans l'esprit comme dans la lettre de l'article 50, on voit resurgir la tradition helvétique du mythe alpin et de l'idéal champêtre. Comme par un significatif hasard, le rapport du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de l'article constitutionnel – que certains appellent encore celui des

villes – est paru en juin dernier, en même temps que la traduction du très beau recueil de «*promenades dans la Suisse littéraire et politique*» de Peter von Matt, paru sous le titre de son long essai introductif: [La Poste du Gothard ou les états d'âme d'une nation](#). Une nation, la Suisse? Un paysage plutôt, inlassablement redessiné depuis le 18e siècle d'Albrecht von Haller.

La persistance des

représentations collectives est un phénomène bien connu. Un article constitutionnel ne suffit pas à les corriger, tout juste à les infléchir – et encore.

En l'occurrence, le Conseil fédéral ne cherche sans doute pas l'exploit. Il se félicite des résultats obtenus par une mise en œuvre à petits pas de l'article 50, cette «*nouveauté à la fois modeste et efficace*» qui fait un peu plaisir aux villes sans trop fâcher les campagnes ni faire douter les montagnes.

## Fusion de communes: il y a du nouveau à l'Est de la Suisse

Les expériences de Glaris et Schaffhouse sont riches en enseignements

Invité: Martin Schuler - 15 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27874>

Lors de la Landsgemeinde de mai 2006, le canton de Glaris, réputé plutôt conservateur sur le plan institutionnel, a gagné une visibilité nationale avec sa décision de réduire le nombre de ses 25 communes à trois.

La proposition de réforme territoriale du gouvernement glaronnais prévoyait dix communes politiques. Lors des débats, une proposition de passer directement à trois a été acceptée à une faible majorité. Perçue d'abord comme une tentative pour faire capoter le projet gouvernemental, la proposition va progressivement se concrétiser. Deux recours au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral ont été déboutés. Finalement, en 2007, lors de la première

Landsgemeinde extraordinaire de l'histoire, la décision de fusion à trois était confirmée à une nette majorité.

En janvier 2011, les trois communes de Glaris, Glaris Nord et Glaris Sud ont vu le jour. Un récent article du [Tages-Anzeiger](#) sur les impacts de la réforme glaronnaise confirme la bonne acceptation des nouvelles structures communales.

Ces dernières n'ont plus de législatif communal; il a été abandonné au profit d'une assemblée communale, ce qui est rare pour des communes de plus de 10'000 habitants. Le nombre de personnes assumant une charge politique a diminué drastiquement, moins de

citoyens pouvant s'investir dans la politique locale. Parallèlement, on observe, depuis 2010, un taux de participation en baisse lors de votations fédérales. Glaris occupe aujourd'hui le dernier rang des cantons, avec 10% en dessous de la moyenne nationale.

Cette comparaison ne prouve en rien un lien entre les deux phénomènes, mais il est peu probable qu'un changement si radical soit sans conséquence sur la vie politique.

### Les fusions de communes: un processus récent en Suisse

Historiquement, la Suisse comptait, pendant très

longtemps, un grand nombre de communes. Depuis la grande période des fusions urbaines du début du 20<sup>e</sup> siècle, le nombre de fusions a été extrêmement faible. Un seul canton, Fribourg, a poursuivi depuis les années 70 une politique de réduction du nombre de ses communes particulièrement petites, avec succès, puisque la moitié des communes a disparu, mais sans pouvoir faire émerger une structure communale lisible.

Après la réforme cohérente menée entre 1990 et 2000 par le canton de Thurgovie pour supprimer la double hiérarchie communale (communes municipales et communes locales), le tabou qui entourait assez longtemps le débat sur les fusions a été rompu. La moitié des cantons suisses s'est lancée, selon des conceptions différentes, dans des politiques de réduction, notamment là où le maillage est particulièrement fin et où les communes rurales sont confrontées au déclin démographique et peinent à trouver du personnel politique. Le [site](#) de l'administration cantonale bernoise fournit d'intéressantes informations à leur sujet.

Ainsi, les Grisons, le Valais et plus récemment le Jura et le canton de Vaud ont incité fortement leurs communes à fusionner. Au Tessin, non seulement les petits villages des vallées ont réuni leurs forces, mais les villes se sont passablement agrandies (Lugano, Mendrisio, projet à Bellinzone). Les communes neuchâteloises ont innové en

réalisant des regroupements à l'échelle des districts (Val-d-Travers, Val-de-Ruz), tandis qu'ailleurs (Lucerne, Saint-Gall, Berne), le processus est resté jusqu'ici plus ponctuel.

Au cours des quinze dernières années, à l'initiative des cantons, on observe un processus de fusion vers des unités toujours plus grandes. La fusion est aujourd'hui dans l'air du temps; elle est positivement connotée, du moins en Suisse puisque le mouvement n'est plus d'actualité en Europe occidentale.

Les arguments en faveur des fusions ont fondamentalement changé en Suisse. Les valeurs identitaires et de démocratie directe sont supplantées par des considérations d'efficacité et de professionnalisme. Les petites communes rurales étaient aidées par des systèmes cantonaux de péréquation financière qui sont aujourd'hui remis en question. Elles peinent à trouver des autorités politiques et sont dépassées par la complexité juridique et technique des tâches qui leur sont confiées par le canton.

On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que l'administration cantonale est un «*acteur de l'ombre*» qui est très favorable à ces fusions, car elles facilitent ses tâches. Le conseiller d'Etat schaffhousois en charge du dossier a affirmé à la Radio romande qu'il était fréquent que plusieurs communes s'en remettent aux services de l'Etat pour décider dans des domaines qui étaient

de leurs compétences.

## **La démarche schaffhousoise**

Le canton de Schaffhouse a tenté à plusieurs reprises depuis 2003 de mener une politique de réduction du nombre de ses 34 communes. Une première tentative a visé un canton à sept communes, sans pour autant préciser leur composition. Ce procédé s'est avéré maladroit, puisqu'il impliquait une intervention forte de la part du gouvernement.

Après une période d'absorption de petites communes (toutes en dessous de 500 habitants), l'exécutif schaffhousois a repris le dossier en 2010 et a décidé de soumettre deux propositions au vote populaire: une à dix communes et une sans communes du tout. Si cette deuxième proposition devait passer la rampe, il s'agirait de la solution la plus radicale jamais tentée en Suisse, dépassant celle de Glaris non seulement par un nombre encore plus petit, mais par une intégration complète du niveau local dans le canton. A Bâle-Ville, le canton compte trois communes.

La suppression du niveau local soulève des questions de démocratie et de solidarité. Comment passer d'une structure locale soutenue par une péréquation financière (minimale à Schaffhouse) à une organisation qui prenne en compte les spécificités et les besoins des différentes localités? Même sur un

territoire restreint de 300 km<sup>2</sup>, les différences entre le chef-lieu cantonal, une ville de 38'000 habitants, des bourgs tels que Stein-am-Rhein et Neunkirch, ou des villages ruraux cossus (à l'instar de Hallau ou de Schleithem) demeurent importantes.

L'[option schaffhouseoise](#) serait probablement compatible avec l'[article 50, alinéa 1](#), la Constitution fédérale, pour autant qu'elle spécifie qu'il s'agit de tâches attribuées à la

fois aux niveaux cantonal et communal, par exemple par l'appellation «*Canton et commune de Schaffhouse*».

La plupart des politiques cantonales en matière de fusion en Suisse sont conditionnées par des opportunités pratiques, mais elles manquent de visibilité et de cohérence. La proposition de Schaffhouse à une seule commune sera soumise au vote en 2016. Elle devra être accompagnée d'une vision pour le développement et l'aménagement futur d'une

région exceptionnelle sur le plan paysager et située aux abords de la métropole zurichoise. Et apporter la preuve qu'elle contribue non seulement à plus grande efficacité administrative, mais aussi à stimuler la démocratie politique.

Les expériences de Glaris et Schaffhouse constituent des laboratoires en matière de fusion communale. Elles méritent d'être suivies attentivement.

## Migrations: pour un changement radical

Et si l'on voyait les choses autrement? Une utopie concrète pour prendre date

---

Marco Danesi - 09 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27859>

Il est temps d'abandonner la distinction entre citoyens liés à l'UE, bénéficiant de la libre circulation des personnes, et ressortissants du reste du monde, soumis à d'autres législations plus restrictives.

Les pays européens devraient appliquer les mêmes exigences et les mêmes critères à tous les candidats à l'immigration d'où qu'ils viennent, à l'exception de ceux qui cherchent refuge et protection, même quand la réciproque n'existe pas.

En Suisse, c'est la loi fédérale sur les étrangers qu'il faudrait abroger. Ensuite, les choses deviendraient plus compliquées. Avec le vote populaire favorable à

l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014, notre pays est entré dans une phase d'incertitude. Le [projet du Conseil fédéral](#) pour l'application du texte de l'UDC évoque «*contingents*» et «*préférence nationale*», mais repose pour beaucoup sur de futures négociations avec l'UE.

L'ouverture généralisée de la libre circulation des personnes aurait l'avantage de clarifier le dossier de l'asile qu'encombrent actuellement des migrants «*économiques*», qui tentent leur chance faute d'une alternative, au détriment de requérants en quête de protection, bien moins nombreux.

Cette approche aurait le mérite de combattre l'afflux des clandestins et les tragédies récurrentes aux frontières de l'Europe. Enfin, à plus long terme, elle pourrait contribuer à normaliser les courants migratoires et combler les besoins en main-d'œuvre dans les pays communautaires, Suisse comprise.

Ce retournement de perspective, timidement évoqué également ce printemps à Bruxelles, doit cependant affronter les vents de fermeture qui soufflent, puissants, sur l'Europe et la Suisse confrontées à des vagues d'immigration qu'elles peinent à maîtriser.

Entre 2008 et 2013, [100'000 à 150'000 personnes](#) ont rejoint illégalement le continent depuis des Etats tiers. En [2014](#), ils ont été plus de 280'000 à passer la frontière extérieure de l'Union. La guerre en Syrie explique en grande partie cette augmentation.

Face à la détermination de dizaines de milliers de migrants prêts à perdre la vie dans le Sahara ou la Méditerranée, le Vieux Continent se cabre, verrouille encore davantage ses portes tout en réduisant le budget de [Frontex](#). En un mot, la «*forteresse Europe*» navigue en plein paradoxe et panique. Incapables de concevoir une politique commune, les Etats de l'Union se replient sur eux-mêmes.

Malgré les appels à l'aide de l'Italie ou de la Grèce, où débarque la majorité des requérants, malgré les

propositions de [répartir](#) contingents et coûts entre tous les pays ([DP 2077](#)), malgré la tentative de corriger une fois encore le [règlement Dublin](#) déjà à sa troisième version, la discorde règne.

La pression des partis hostiles aux étrangers, les craintes de larges franges des populations européennes paralysent les autorités. La fermeture finit par s'imposer. Même si elle est inefficace et chère.

Or, les durcissements ne dissuaderont pas les migrants ni les passeurs. Le problème demeure et demeurera entier. Aujourd'hui déjà, les restrictions en place en Europe à l'égard des Etats tiers ne découragent pas les départs. Ecartés du marché du travail de l'Union, les migrants économiques se mêlent aux requérants d'asile pour court-circuiter les barrages. Chaque

foyer de crise dans une région pauvre aggrave la situation. Les clandestins augmentent en nombre, les sans-papiers se multiplient.

Bien entendu, et c'est un lieu commun, c'est sur place qu'il faudrait agir pour éviter l'exode. Mais en attendant un monde dans lequel chacun puisse vivre en paix et s'épanouir où qu'il soit, l'attrait des pays riches, démocratiques et sûrs ne va pas faiblir.

C'est pourquoi l'heure est venue de réfléchir sérieusement à d'autres pistes, même si un tel point de vue est encore très minoritaire.

La généralisation de la libre circulation des personnes à la [planète entière](#) en fait partie. Comme la régularisation sur les mêmes bases des centaines de milliers de clandestins déjà présents sur les territoires européens.

## «Jurassic World», anti-moderne

Un film pour ados qui nous dit quelque chose de la morale d'aujourd'hui

---

Jacques Guyaz - 12 juillet 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27868>

Ainsi donc *Jurassic World* a battu le [record de recettes](#) en salle pour son premier week-end d'exploitation aux Etats-Unis et il en va de même dans le reste du monde.

Ce chiffre n'a absolument aucune signification. Les films sont de plus en plus coûteux et

les tickets d'entrée de plus en plus chers; donc, un film d'aujourd'hui rapporte évidemment plus d'argent qu'un long métrage d'il y a trente ans. La seule statistique qui compte vraiment est celle de l'audience en salle. Scarlett O'Hara peut reposer en paix. *Autant en emporte le vent* et

ses 202 millions de spectateurs n'a pas de souci à se faire pour garder encore longtemps la première place.

Mais que voit-on vraiment lorsque l'on regarde *Jurassic World*? Un spectacle curieusement misanthrope, ironique sur la modernité et ses

colifichets, déconnecté de la science actuelle.

Steven Spielberg avait tenu compte des dernières avancées de la paléontologie pour son premier *Jurassic Park* en 1993. Tout le monde en connaît le thème: des biologistes ressuscitent des dinosaures à partir d'ADN fossile (rigoureusement impossible) sur une île du Costa Rica transformée en réserve. Évidemment tout va très mal se passer.

On venait de découvrir que les volailles d'aujourd'hui, les poulets de nos repas du dimanche, sont les [descendants](#) directs des théropodes, les dinosaures carnivores qui marchent sur deux pattes dont les tyrannosaures sont les plus célèbres représentants. Du coup Spielberg a fait marcher ses dinosaures comme des poules, ce qui créait un effet de réalisme saisissant.

Aujourd'hui on en sait un peu plus sur ces animaux disparus, en particulier que beaucoup d'entre eux n'avaient pas des écailles de saurien, mais étaient couverts de [plumes](#). Cet aspect est totalement ignoré dans *Jurassic World*. Montrer des vélociraptors affublés de plumes jaunes ou vertes fluo (en fait on ignore totalement quelle devait en être la couleur) est trop déconcertant pour le jeune public auquel s'adresse ce film, trop loin de l'imagerie des dinosaures. Donc le film en reste à la vision traditionnelle, et sans doute assez fautive, de ces grosses bêtes disparues.

Dans le premier *Jurassic Park*, les jeunes héros du film, des petits génies de l'informatique, rétablissent à eux seuls la situation en remettant en route les systèmes de contrôle du parc. Rien de tout cela dans *Jurassic World*. Tout le monde a des smartphones, mais comme ils tombent et se cassent, ils ne servent à rien. Dans une séquence très ironique, le jeune héros tombe sur un dépôt en ruine contenant un vieux tout-terrain utilisé dans le premier *Jurassic Park*. Il va le remettre en marche grâce à ses talents de mécanicien et c'est ce qui le sauvera des monstres qui battent la campagne.

L'informatique voici 20 ans, la mécanique auto aujourd'hui, comme si les auteurs du film voulaient signifier que le numérique c'est bien, mais savoir faire des choses avec ses mains c'est parfois plus utile. Démonstration faite dans un long métrage qui, par ailleurs, n'existerait pas sans le numérique... Et la salle de contrôle du parc d'attractions couverte d'écrans comme s'il s'agissait de diriger Solar Impulse est peuplée de post babas cool un peu paumés et dépassés par les événements.

L'île où les dinosaures ont été recréés est longuement présentée comme un parc d'attraction géant assez ridicule, une sorte de Disneyland peuplé de touristes à popcorn qui sont traités sans indulgence. Une des séquences les plus jouissives du film montre cette foule attaquée par des ptérodactyles échappés

d'une volière. Ces braves gens (les humains, pas les monstres volants) n'ont bien sûr rien fait pour mériter ça, mais le propos implicite du film est une critique du voyeurisme touristique, qui a tout de même ses limites et tous ces visiteurs auraient au fond mieux fait de rester chez eux.

Un film hollywoodien ne peut pas se contenter de jeunes ados comme héros. Il y faut l'ancien militaire viril censé sauver tout le monde. Sauf qu'en fait, il passe son temps à courir dans tous les sens, à faire ce qu'on lui dit, à tenter tant bien que mal de dresser des vélociraptors avec un succès relatif, à ouvrir le feu sans le moindre effet sur les grosses bêtes qui, heureusement pour lui et les autres héros du film, finiront par se dévorer entre elles, comme dans le premier *Jurassic Park*.

Le principal personnage féminin est la directrice du parc d'attractions, le *Jurassic World*, par ailleurs la tante des deux jeunes ados auquel le public est censé s'identifier. Elle est présentée comme une femme d'affaires sans cœur, sans âme, négligeant ses deux neveux, visiblement peu compétente et elle aussi dépassée par les événements. Le film nous fait bien comprendre que le rôle d'une femme est plutôt de trouver l'amour et de s'occuper de sa famille plutôt que de diriger une entreprise, là encore une vision curieusement traditionnelle.

Dans le cinéma populaire américain d'aujourd'hui, l'éloge de la famille a remplacé peu ou prou l'amour romantique. Mais ce film nous en offre une vision étrangement décalée. Les deux jeunes héros, deux frères, discutent entre eux dans une scène assez longue du divorce probable de leurs parents. Cette séquence n'est rattachée à rien dans le film, elle ne joue aucun rôle dans le développement de l'action. Elle est parachutée là sans raison. On ne sait pas si elle signifie que le divorce est normal - le grand frère dit à son cadet: *«Tous les parents de mes copains sont divorcés»* - ou si elle veut signifier que ce n'est

pas bien du tout. Cette scène a été gardée au montage pour des raisons mystérieuses qui ne peuvent qu'échapper au spectateur ou peut-être simplement pour signifier que la famille idéale n'existe pas.

La science ne sort pas grandie du film. La recreation des dinosaures est présentée comme une affaire d'apprentis sorciers sans réflexion. Le biologiste en chef est Chinois. Le financier du parc est un milliardaire basané que l'on devine proche-oriental. Le responsable de la sécurité est un ancien des forces spéciales qui aurait bien voulu disposer de dinosaures dressés pour traquer Ben Laden à Tora Bora.

On imagine la scène... Tous ces gens auront bien sûr le châtiment qu'ils méritent.

Rien ne vaut une vie tranquille dans nos petites villes. Finalement le film a une double morale. Celle des dinosaures: vous nous avez recréés; on n'avait rien demandé, alors laissez-nous tranquilles sur notre île. Fichez-nous la paix. Et celle de Hollywood: vous pensez qu'avec les réseaux sociaux, Internet et vos smartphones, vous n'avez plus besoin de nous. Détrompez vous: les talents, les conteurs d'histoire, ils sont chez nous et vous ne pourrez jamais vous en passer.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La Confédération, les communes et les régions**

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a50>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/3489.pdf>

<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr>

<http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/index.html?lang=fr>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/international/03/04.html>

<http://www.tak-cta.ch/fr/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/6352>

<http://www.editionszoe.ch/livre/la-poste-du-gothard-ou-les-etats-d-ame-d-une-nation>

### **Fusion de communes: il y a du nouveau à l'Est de la Suisse**

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Was-die-Schaffhauser-von-den-Glarnern-lernen-koennen/story/16299087>

[http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/gemeinden/gemeinden/gemeindereformen/allgemeine\\_informationen/literatur\\_und\\_berichtezumthemagemeindereformen.html](http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/gemeinden/gemeinden/gemeindereformen/allgemeine_informationen/literatur_und_berichtezumthemagemeindereformen.html)

<http://www.srf.ch/news/regional/zuerich-schaffhausen/der-schaffhauser-regierungsrat-will-eine-grosse-gemeindefusion>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a50>

### **Migrations: pour un changement radical**

[https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/aktuell/gesetzgebung/teilrev\\_aug\\_art-121a/vn-ber-f.pdf](https://www.bfm.admin.ch/dam/data/bfm/aktuell/gesetzgebung/teilrev_aug_art-121a/vn-ber-f.pdf)

[http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk\\_Analysis/Annual\\_Risk\\_Analysis\\_2014.pdf](http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2014.pdf)

[http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk\\_Analysis/Annual\\_Risk\\_Analysis\\_2015.pdf](http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2015.pdf)

<http://frontex.europa.eu/>

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/05/11/bruxelles-prone-une-repartition-entre-pays-europeens-des-demandeurs-d-asile\\_4631380\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/05/11/bruxelles-prone-une-repartition-entre-pays-europeens-des-demandeurs-d-asile_4631380_3214.html)

<http://www.domainepublic.ch/articles/27536>

<https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/gesetzgebung/uebernahme-dublin3/vo-eu-dublin3-f.pdf>

[http://www.lemonde.fr/festival/article/2015/06/25/et-si-on-ouvrait-les-frontieres\\_4661969\\_4415198.html](http://www.lemonde.fr/festival/article/2015/06/25/et-si-on-ouvrait-les-frontieres_4661969_4415198.html)

### **«Jurassic World», anti-moderne**

<http://www.lefigaro.fr/cinema/2015/06/15/03002-20150615ARTFIG00045-box-office-jurassic-world-meilleur-de-marrage-de-tous-les-temps.php>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_%C3%A9volutive\\_des\\_oiseaux](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_%C3%A9volutive_des_oiseaux)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Dinosaures\\_%C3%A0\\_plumes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dinosaures_%C3%A0_plumes)